

## Séance du 4 avril 2018

à 20h00

Convocation du 28.03.18 affichée le 28.03.18

Conseillers en exercice : 10. Présents : 8. Votants : 10

PRESIDENCE : Evelyne LALOË, Maire

PRESENTS : Evelyne LALOË, Philippe WURTZER, Franck LARONCHE, Françoise MEDERNACH, François DELPORTE, Lydie L'HOMME, Jean-Claude BLANCHARD et Jean-Jacques GRANDSIRE

ABSENTS : Jean-Claude ALLOATTI a donné procuration à Jean-Claude BLANCHARD  
Guy TELMAR a donné procuration à Philippe WURTZER

SECRETAIRE de SEANCE : Franck LARONCHE

### COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET PROJET DE BUDGET 2018

Le conseil municipal prend connaissance du compte administratif 2017 qui sera voté le 6 avril, en présence de M. David Fauvin, Trésorier à Quettehou.

Le conseil débat ensuite du projet de budget 2018.

### CONTRIBUTIONS 2018

Le conseil municipal approuve la proposition du Maire de ne pas augmenter les impôts locaux en 2018.

TAXE	Base d'imposition	Taux	Produit
Taxe d'Habitation	188 700	8.22%	15 511
Taxe Foncière Bâti	114 100	14.88%	16 978
Taxe Foncière Non Bâti	37 400	24.83%	9 286
			<b>41 775</b>

### SUBVENTIONS 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde les subventions suivantes :

Ecole Notre Dame à St Pierre Eglise pour la participation de 4 enfants de Varouville à un séjour linguistique en Allemagne ou en Espagne (Léa Bihel, Arthur Corbin, Antoine Wurtzer, Amélie Nordez)	4 x 30 €	120 €
Anciens combattants de Varouville		50 €
Amicale Laïque des écoles de St Pierre Eglise		40 €
Association des paralysés de France à Cherbourg		40 €
Secours Catholique de la Manche		40 €
Les Restaurants du Cœur à Saint Lô		40 €
Société Protectrice des Animaux SPA à Cherbourg (1 voix Contre)		40 €
Association France Alzheimer Manche		40 €
Association don du sang du Nord Cotentin		40 €
ANEHP handicapés physiques à Montebourg		40 €
Rêves Manche		50 €
Banque Alimentaire de la Manche (2 voix Contre)		40 €
Associations sportives et culturelles du canton	12€ par enfant de Varouville adhérent	

### TRAVAUX EGLISE

Le conseil décide la restauration, avec remise en plomb, de 5 vitraux de l'église

## **CONVENTION D'ENTRETIEN DE CHASSES MITOYENNES AVEC TOCQUEVILLE**

Mme le Maire expose au conseil municipal que des chasses mitoyennes avec Varouville ne sont pas entretenues correctement, par manque de concertation entre les deux communes.

Elle propose la signature d'une convention d'entretien, dont les modalités ont fait l'objet d'une réunion avec Mme le Maire de Tocqueville.

La commune de Tocqueville entretiendrait les chasses, de Gofontaine à la RD901, chemin et haies de chaque côté ; soit environ 514ml.

La commune de Varouville entretiendrait la chasse, de La Clamorganerie à la RD901, chemin et haies de chaque côté ; soit environ 517ml.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la convention proposée et donne pouvoir à Mme le Maire pour signer la convention.

## **TRAVAUX DE VOIRIE CHASSE DES AIGRETTES**

La commune de St Pierre Eglise sollicite la participation de Varouville pour goudronner la chasse des Aigrettes. Cette chasse, en partie mitoyenne, dessert une maison de St Pierre Eglise. Elle est très peu utilisée.

Les travaux sont estimés à 22 000 € pour la totalité de la chasse.

Le projet de contournement sud de la commune de St Pierre Eglise pourrait passer par la chasse des Aigrettes mais, ne sera pas réalisé avant la déviation de Montebourg, dont la route près de l'Abbaye est dangereuse.

## **DISSOLUTION DU CCAS DE VAROUVILLE**

Le centre communal d'action sociale (CCAS) est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal.

Lorsque le CCAS a été dissous, la commune peut exercer directement les attributions dévolues au CCAS ou transférer tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté de communes ou d'agglomération est compétente en la matière.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2018. Le conseil municipal exercera directement les compétences du CCAS. Le budget du CCAS sera transféré à la commune.

## **CAC – CONTOURNEMENT DES PIEUX**

En séance du 1<sup>er</sup> février 2018, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement à l'inscription dans les statuts communautaires de la compétence facultative « Aménagement et gestion de la voie de contournement sud des Pieux » mais, suite à la restitution de la compétence voirie, la Communauté d'Agglomération n'a plus la possibilité de poursuivre le projet de voie de contournement sud des Pieux engagé par l'ex Communauté de Communes des Pieux et elle ne peut attribuer à la commune, s'agissant de la création d'une nouvelle infrastructure, les moyens financiers de poursuivre cette opération portée initialement par un EPCI.

Ce projet, qui était financé par l'ex Communauté de Communes des Pieux, a été inscrit dans les opérations Grand Chantier.

La réalisation de cette nouvelle voie, outre son utilité pour le développement économique de ce secteur, va en améliorer l'accès et également contribuer à favoriser la sécurité et la mobilité pour une partie des habitants du Cotentin. L'objectif de cette infrastructure est donc de :

- Faciliter l'accès sud du pôle industriel de Flamanville et de proposer une voie nouvelle adaptée mobilisable en cas de crise,
- Désengorger les routes départementales D23, D650, D4 et D117,
- Sécuriser la circulation en limitant les traversées d'artères peu sécurisées et les conflits récurrents au croisement des départementales avec les avenues de La Hague et de la Côte des Isles,
- Améliorer la sécurisation des accès à différents équipements publics (écoles, pôles enfance et santé, les centres de loisirs et équestre ainsi que la zone de la Fosse) et des zones d'habitat denses,
- Favoriser la desserte nord de la commune du Rozel et plus généralement du littoral.

Le coût de l'opération est évalué à 5,2 M€ TTC. L'EPCI a déjà obtenu des soutiens financiers pour 1,4 M€ et le projet est proposé à la contractualisation avec la Région. Il est à noter que la somme qui

resterait à la charge de la Communauté d'Agglomération est financée par les excédents de l'ex Communauté de Communes des Pieux.

Le conseil municipal, (5 voix Pour et 5 abstentions) émet un avis favorable au transfert à la communauté d'agglomération Le Cotentin, de la compétence facultative «**Aménagement et gestion de la voie de contournement sud des Pieux**».

### **CAC – P L U infracommunautaire**

Le conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin a prescrit trois plans locaux d'urbanisme infracommunautaires, Nord Cotentin, Sud Cotentin et Est Cotentin.

Les modalités de collaboration avec les communes, regroupées au sein de chacun des PLU infracommunautaires, s'organisent autour de trois instances :

- **Le comité de suivi** : constitué de deux élus désignés au sein du conseil municipal de chaque commune historique, l'un membre du conseil communautaire titulaire, le second librement choisi au sein du conseil municipal.
- **Le comité de pilotage** : constitué de plein droit lorsque le nombre de membres du comité de suivi est de 38 et plus.
- **Le comité de cohérence** : regroupant des représentants des différents PLU infracommunautaire appelés à suivre les travaux de tous les PLUi.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne au comité de suivi du PLUi *Est-Cotentin*:

- **Evelyne LALOË, Maire**, membre titulaire du conseil communautaire.
- **Philippe WURTZER**, maire-adjoint.

### **COMMUNE NOUVELLE**

La Trésorerie Générale (DGFIP) ne réalisera pas l'étude financière demandée pour une fusion de communes du canton car le projet n'est pas assez avancé et la CAC n'a pas encore défini les compétences qu'elle redonnera aux communes.

La commune de St Pierre Eglise, qui aurait souhaitait une fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2019, a demandé un devis au cabinet privé KPMG, son coût est estimé à 1 200 €. La plupart des communes souhaitent prendre le temps d'une étude approfondie, pour une fusion après 2020.

### **CIMETIERE – JARDIN DU SOUVENIR**

L'aménagement du jardin du souvenir est estimé à 9 658,60 € TTC pour 5 cavurnes, un caveau d'attente, un banc en pierre, un pupitre de cérémonie, une colonne mémoire avec 10 plaques, un columbarium 3 cases et un espace cinéraire ; ainsi que le nettoyage du monument aux morts et repeindre les noms.

La réparation du mur du cimetière, sur environ 4,20m et la réfection du chapeau du mur, sont estimés à 5 208 €